

**Déclinaison régionale
et opérationnelle
de la Stratégie nationale
de prévention et de lutte
contre la pauvreté :
constats partagés,
priorités d'agir,
gouvernance et calendrier**

Lutte contre la pauvreté : de la Stratégie nationale à la gouvernance régionale

La lutte contre la pauvreté constitue une des priorités d'action du Gouvernement. Cette priorité se trouve renforcée dans le contexte d'exigences que nous connaissons : une impatience exprimée de concrétisation durable d'amélioration du pouvoir de vie et un paradoxe à appréhender. En effet, plus la situation s'améliorera pour certains, plus celles et ceux qui demeureront dans la précarité vivront alors dans un sentiment décuplé d'injustice sociale.

Toutes les politiques publiques nationales qui œuvrent contre la pauvreté sont aujourd'hui coordonnées grâce à la Délégation interministérielle dédiée, assurée par Olivier NOBLECOURT. Celui-ci pilote la mise en œuvre de la Stratégie nationale, présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, dans un premier temps déployée pendant une année dans 12 territoires démonstrateurs (l'Indre-et-Loire pour notre région) puis généralisée, depuis septembre 2019, grâce, notamment, à la nomination dans chacune des régions d'un Haut commissaire à la lutte contre la pauvreté, rattaché au Préfet de région.

Sur la base de la lettre de mission qui lui a été remise conjointement par le Délégué interministériel et le Préfet de région, le Haut commissaire assure le pilotage, l'animation, le renforcement de la mise en œuvre régionale de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour asseoir durablement ce pilotage régional, il est proposé de mettre en place une gouvernance adaptée visant à la fois à assurer le déploiement des mesures nationales et à porter des actions plus spécifiques dans la région répondant aux besoins des territoires, des habitants ou misant sur des initiatives territoriales à accompagner.

Cette gouvernance veille à mobiliser l'ensemble des ressources régionales et départementales de l'État en s'appuyant sur les structures déjà existantes pour éviter la juxtaposition de comités, qui lorsqu'ils sont nécessaires doivent pouvoir trouver leur fonction dans un ensemble cohérent et opérationnel. La mise en place de cette gouvernance régionale permettra d'ailleurs de poursuivre la diffusion des multiples nouveaux dispositifs portés par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le **CAR** devient ainsi l'outil de pilotage régional de la Stratégie. Il est régulièrement informé des avancées et des points de vigilance. Il assure une fonction de régulation et de validation des axes stratégiques régionaux sous l'impulsion du Préfet de région.

Au sein du CAR, quatre entités de travail sont constituées, pilotées par le Haut commissaire :

- une **Équipe Projet Transversale (EPT)** ;
- le **G6** (pour poursuivre l'action des Préfets de départements et leur articulation avec les Conseils départementaux. Le G6 n'a pas d'existence formelle, cette dénomination n'est reprise que pour faciliter la lecture du schéma de fonctionnement) ;
- et deux structures supports, la première avec la "**fonction d'observatoire**", la seconde avec celle de "**pilotage financier**". Ces deux fonctions supports s'appuieront sur les outils déjà existants

régionalement au sein de l'actuelle DRDJSCS (OSCARD et Pôle inclusion sociale et politique de la ville). La future organisation de la DRAJES devrait veiller à maintenir ces deux outils déjà structurés et très appréciés.

La fonction de chaque instance de la gouvernance est détaillée à la page 6. Un schéma repris page 7 en explicite le fonctionnement. Enfin, un premier calendrier annuel est posé pages 8 et 9.

Au regard des enjeux régionaux à relever (page12), il pourrait être nécessaire de créer quelques groupes projets spécifiques, co-pilotés par une Direction régionale ressources et le Haut commissaire. Ceci pourrait être utile rapidement concernant la mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et pour la création du Service public de l'insertion.

Toujours dans un double objectif de cohérence et d'opérationnalité, les quinze groupes thématiques régionaux sont maintenus dans leurs spécificités tout en les regroupant autour de quatre thématiques. Pour chacune des thématiques, un référent ressources État sera désigné pour soutenir les animateurs de ces groupes en attendant d'un cadre et d'un soutien renforcés. Ce double mouvement – maintien d'une maille serrée des thématiques des groupes et regroupement autour de thématiques plus générales – devrait permettre une approche plus fine, plus transversale et plus opérante.

A l'instar de l'initiative de la Préfète d'Indre-et-Loire, il est proposé d'instituer un Comité départemental de suivi et de coordination de la Stratégie nationale, co-piloté idéalement avec le Conseil départemental.

Ce comité assurera plus spécifiquement la relation entre l'État et le Conseil départemental au titre de la contractualisation en cours, de son évaluation, de ses avenants (de projets et financiers). Ce comité permettra aussi d'élargir la co-construction des actions aux autres acteurs du territoire (principales villes, agglomérations, associations, fédérations départementales IAE, Missions locales, ...). L'échelon infra-départemental de l'État y sera systématiquement associé puisque pouvant être à la fois un levier pour agir et une vigie de situations de pauvreté plus insidieuse, en particulier en milieu rural dans la région.

Enfin, deux fois par an, la Conférence régionale des acteurs constituera un point d'étape sur l'avancée des chantiers et un point de départ sur les perspectives à initier. Cette conférence régionale pourra s'ouvrir à d'autres sujets transversaux d'animation régionale. C'est ainsi, que la Conférence régionale des acteurs de juin aurait intérêt à coïncider avec le point d'étape annoncé par Monsieur le Préfet de région sur la mobilisation territoriale pour l'emploi.

La Conférence régionale des acteurs deviendra ainsi un temps fort de rencontre et d'échanges de l'ensemble des forces vives mobilisées, dont les représentants seront réunis au sein de cette gouvernance régionale, pour faire reculer durablement les précarités et progresser le développement social individuel et collectif.



1 ambition
investir dans les solidarités
pour favoriser
l'épanouissement de tous

5 engagements

- > L'égalité des chances dès les premiers pas
- > Garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien
- > Un parcours de formation garanti pour les jeunes
- > Vers les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- > Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

21 mesures concrètes
évaluées en continu et adaptables aux spécificités régionales

- + places de crèches
- + accompagnement global vers l'emploi
- + de formation des agents sociaux
- + de centres sociaux
- + de maraudes sociales
- + de petits déj dans les écoles et tarif adapté dans les cantines
- + centres et maisons de santé

- d'élèves en CP, CE1 et grandes sections
- + obligation de formation jusqu'à 18 ans
- + 500 000 « garantie jeunes »
- sorties sèches de l'ASE
- + mixité sociale crèches
- + accompagnement vers l'emploi des BRSA
- + territoires zéro chômeurs

- + d'accès aux droits
- + plus d'équité avec les futurs RUA et SPI
- + de participation des usagers
- + de « aller vers »
- + de mécénat social
- + de partenariats avec les Conseils départementaux
- + de prévention de la petite enfance

2 réformes structurelles >
(concertation 2019/adoption 2020)

Revenu universel d'activité (RUA)

Service public de l'insertion (SPI)

3 leviers d'action
pour le Haut commissaire affecté auprès du Préfet de région

Le réflexe " stop pauvreté "	La contractualisation avec les Conseils départementaux	Le réseau régional des acteurs
Par la mobilisation interministérielle dans la conception et le financement de la stratégie nationale, faire en sorte que la lutte contre la pauvreté se nourrisse de toutes les politiques publiques , et qu'en retour, cette intervention publique massive irrigue toutes les contributions régionales aux politiques nationales (Mobilisation territoriale pour l'emploi, CPER, ...).	Les conventions signées avec les Conseils départementaux répondent au cadre fixé par la stratégie nationale, elles feront l'objet d'une évaluation et seront renouvelées dans la durée.	Avec la Conférence régionale deux fois par an, les 15 groupes thématiques et une présence régulière de terrain, l'animation régionale des acteurs (usagers, associations, collectivités, entreprises, services déconcentrés de l'État,...) permettra de relayer les actions de la stratégie en les adaptant aux spécificités territoriales et aux publics .



Répartition du budget de la stratégie pauvreté sur le PLF et PLFSS	PLF, p304								
	PLFSS								
	PLF p102								
	PLF p177								
STRATEGIE PAUVRETE (en M€)	2019	2020	2021	2022	Total				
Engagement 1 : l'égalité des chances dès les premiers pas	200	279	324	434	1236				
1. Développer les modes d'accueil de la petite enfance	90	113	138	225	565				
2. Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant	76	83	91	101	351				
Collectif	68	70	73	76	287				
Individuel	8	13	18	25	64				
3. Améliorer la qualité éducative des modes d'accueil des jeunes enfants	1	16	16	16	49				
4. Renover la politique de soutien à la parentalité et déployer les centres sociaux dans les QPV	33	67	79	92	271				
Centres sociaux dans les QPV	15	42	48	53	158				
Généralisation points conseil budgets	6	6	6	6	24				
Parentalité	12	19	25	33	89				
Engagement 2 : Garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien	47	64	75	85	271				
5. Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits des enfants	22	32	38	43	135				
Maraudes mixtes	2	2	3	3	10				
Humanisation des centres d'hébergement :	20	30	35	40	125				
6. Garantir l'accès aux biens et aux services essentiels	25	32	37	42	136				
Petits déjeuners à l'école	12	12	12	12	48				
Tarifification sociale cantines :	5	10	15	20	50				
Extension Programme M'T dents	8	10	10	10	38				
Engagement 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes	69	106	123	141	439				
7. Un parcours de formation garanti jusqu'à 18 ans par une obligation de formation	0	20	20	20	60				
8. Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes	57	74	91	109	331				
PACEA	48	65	82	100	295				
PAEJ	4	4	4	4	16				
Prévention spécialisée	5	5	5	5	20				
9. Empêcher les sorties "sèches" de l'Aide sociale à l'enfance	12	12	12	12	48				
Engagement 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité	759	1157	1438	1608	4962				
10. Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux	19	25	25	25	94				
Référents de parcours	10	10	10	10	40				
Améliorer le renouvellement des droits (automatisation CMU-c BRSA)	9	15	15	15	54				
11. Renforcer l'accès à la santé	40	232	313	383	968				
Développement de structures relevant de l'Ondam médico-social (LAM, LHSS, ACT)	40	87	138	178	443				
PUMA+		145	175	205	525				
12. Refonte des minima sociaux, revalorisation Prime d'activité	700	900	1100	1200	3900				
Engagement 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi	96	199	360	481	1136				
13. L'emploi au cœur de tout accompagnement social : garantir le triptyque ressources - accompagnement - emploi	96	199	360	481	1136				
Insertion dans l'emploi	56	108	138	148	450				
Appui processus d'orientation	15	15	0	0	30				
Appels d'offre garantie d'activité	15	45	90	100	250				
Pole emploi (sous enveloppe Pole emploi)	26	48	48	48	170				
Insertion dans l'emploi IAE	35	70	180	270	555				
Dont Expérimentations	5	21	42	63	131				
Trois leviers pour transformer notre modèle social	18	32	32	32	114				
14. Une rénovation du travail social : de nouveaux métiers de l'entraide axés sur la présence sur le terrain et l'accès aux droits	16	30	30	30	106				
1er accueil social inconditionnel	10	10	10	10	40				
travail social (ingénierie et formation)	6	20	20	20	66				
15. Gouvernance Pilotage indicateurs contractualisation	2	2	2	2	8				
16. Une contractualisation exigeante	0	0	0	0	0				
Total	1189	1837	2352	2781	8158				
FAPJ	50	50	50	50	200				
Fonds d'investissement social	10	20	30	40	100				
Pic Formation IAE	60	60	60	60	240				
Pic repérage invisibles	25	25	25	25	100	Hors périmètre PLF			
Total général	1334	1992	2517	2956	8798				

Budget : quelques précisions

A noter, dans ce tableau général, nous avons convenu que les crédits de l'action 16 "pour une contractualisation exigeante" étaient ventilés dans les thématiques des chantiers prioritaires de 1 à 15. Reste que la contractualisation connaît la trajectoire des crédits annoncée à savoir 135 millions en 2019 (85 contractualisation, 50 FAPI), 175 en 2020, 210 en 2021.

En 2020, les Hauts commissaires seront dotés de deux, voire de trois enveloppes de crédits spécifiques :

- une enveloppe de **40 000 euros** reconduite, permettant la prise en charge des actions d'animation régionale (participation des personnes concernées et deux conférences régionale des acteurs) ;
- une enveloppe soutien aux initiatives locales (annoncée à hauteur de **400 000 euros**) à l'image de celle affectée en fin d'année 2019 ;
- une autre enveloppe - encore en cours de discussion- autour des problématiques spécifiques liées aux questions d'hébergement d'urgence.

Ces éléments sont à confirmer avec le vote de la Loi de finances.

Centre-Val-de-Loire :
constats partagés,
priorités d’agir,
gouvernance et calendrier

Les contats partagés

- 1 . Une région qui jouit d'une image plutôt épargnée par la pauvreté au regard d'autres situations secteurs mais dont la réalité de terrain porte des zones plus fragiles et une situation contrastée avec des écarts parfois très marqués entre départements ou au sein d'un même département.
- 2 . Une région où les jeunes se forment moins et moins longtemps.
- 3 . Une couverture d'accès aux soins particulièrement difficile, difficulté renforcée pour les personnes plus fragiles.
- 4 . Une absence réelle de tension sur le logement social qui permet la mise en œuvre effective de la politique du " Logement d'abord " mais qui peut aussi conduire à accroître les critères de souffrance dans certains secteurs par l'attractivité de populations plus fragilisées.
- 5 . Une région qui crée de l'emploi mais qui peine parfois à pourvoir les offres, y compris lorsque les freins liés à la mobilité physique sont levés. Une région qui gagnera à suivre avec attention l'évolution de son tissu économique – encore aujourd'hui fortement lié à des emplois industriels – pouvant connaître des mutations profondes à appréhender.
- 6 . Une région où les actions en faveur du pouvoir de vie (circuits courts, réemplois), peuvent être facilement mises en œuvre avec néanmoins une attention sur l'articulation lutte contre la pauvreté et transition énergétique.
- 7 . Une collaboration entre les Conseils départementaux et Pôle emploi à conforter au regard y compris des initiatives prises par les collectivités avec leurs plateformes de géolocalisation des offres d'emplois.
- 8 . Un contexte politique où les Conseils départementaux restent " prudents " dans la contractualisation avec l'État au titre de la lutte contre la pauvreté et où l'articulation avec le Conseil régional n'est pas toujours aisée.
- 9 . Une ruralité qui cumule tous les multiplicateurs des difficultés (mobilité, accès aux soins, accès aux services publics de proximité) pour les publics les plus fragiles (jeunes, jeunes femmes, jeunes veuves).
- 10 . Une région, qui proche de Paris et sur le chemin des migrations actuelles, voit la grande pauvreté (hébergement d'urgence et mise à l'abri) se concentrer principalement sur les personnes réfugiées et celles dont le statut de réfugié a été refusé.
- 11 . Un réseau associatif dense et mobilisé sur l'ensemble du champ de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- 12 . Des services de l'État toujours prêts à se mobiliser mais soucieux d'un cadre d'intervention et d'une meilleure coordination des actions au regard y compris des forces mobilisables et des évolutions d'organisation des DRDJSCS et de la DIRECCTE.

Les priorités à agir

I . continuer à expliquer et à expliciter la Stratégie en interne des services de l'État, chez les partenaires, vers les professionnels et aux citoyens pour " embarquer " les acteurs et pour conforter les réalisations concrètes de la lutte contre la pauvreté grâce aux partenariats renforcés.

II . centrer les interventions sur 7 champs pour lesquels les marges de progrès sont attendues et nécessaires en Centre-Val-de-Loire :

1 - la formation et l'obligation de formation jusqu'à 18 ans

2 - retour à l'emploi des DELD ou des allocataires du RSA en travaillant sur une meilleure coordination des multiples intervenants, en misant sur un rapprochement avec le monde des entreprises et en agissant sur les principaux freins (mobilité, santé, dettes, addictions, confiance en soi,...) à l'emploi (principalement pour celles et ceux les plus éloignés de l'emploi mais en conservant l'objectif d'un parcours de retour à l'activité).

3 – assumer une approche différenciée sur les secteurs les plus en souffrance (à articuler avec la Politique de la ville et avec la mise en œuvre de l'agenda rural)

4 . favoriser les actions utiles à l'amélioration du pouvoir de vie (réemploi, circuits courts, lutte contre les passoires énergétiques, maîtrise du budget, ...)

5 . apporter des réponses spécifiques aux familles monoparentales

6 . promouvoir aussi l'accès aux autres ressources que monétaires (capital culturel, relationnel, ...)

7 . appréhender des réponses adaptées aux questions de la grande pauvreté, liée en partie aux questions migratoires

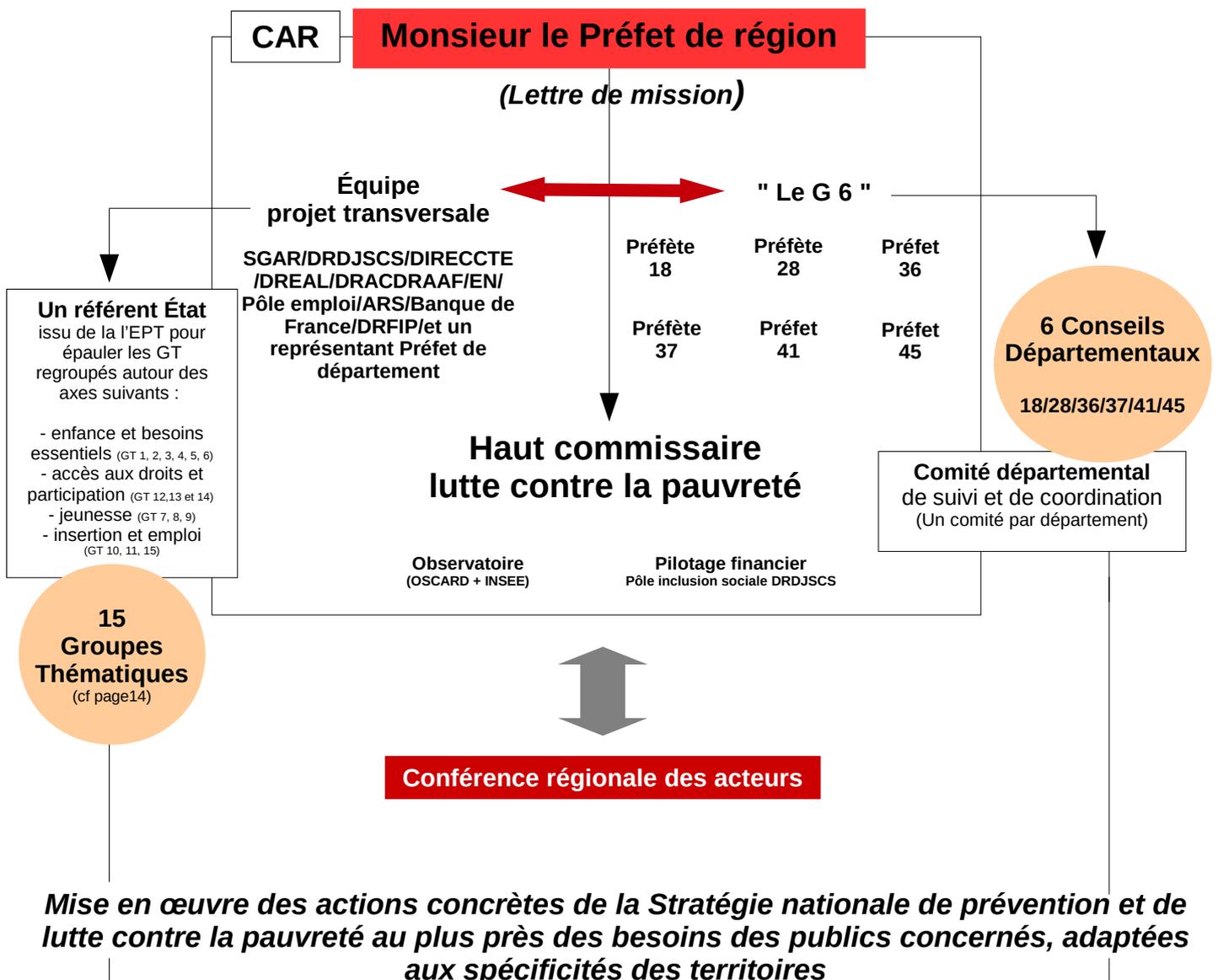
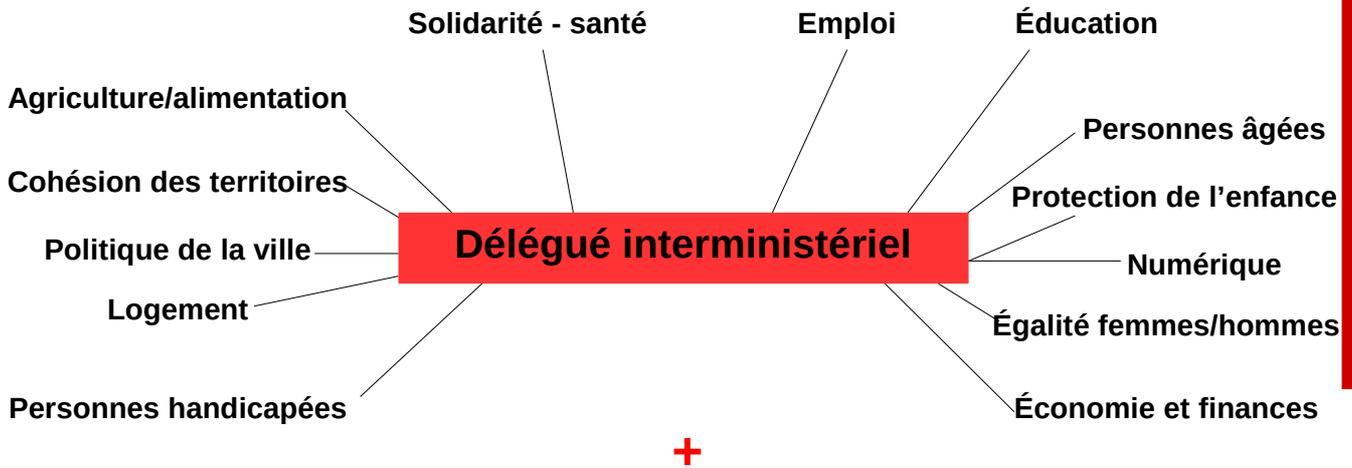
III . Constuire, poser, et vivre une gouvernance régionale de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté permettant la mobilisation des services de l'État, l'articulation avec les Préfets de départements, la collaboration avec les Conseils départementaux, l'animation des 15 groupes thématiques institués lors du lancement de la Stratégie nationale, le partenariat avec les autres acteurs, la participation des personnes concernées.

Ces trois priorités à agir accompagneront la mise en œuvre des autres politiques publiques prioritaires pour la région qui améliorent la vie de tous les citoyens et encore plus celle des plus vulnérables (Le Logement d'abord, lutte contre le désert médical, accès aux droits et clarification des articulations entre les multiples guichets existants ou à venir, mobilité, ...). Le Haut-commissaire y prendra toute sa part autant que de besoins pour permettre là aussi le renforcement du caractère interministériel de la lutte contre la pauvreté.

Au-delà des instances de pilotage définies et présentées dans les pages suivantes, il faudrait probablement envisager des groupes de travail spécifiques en fonction des besoins et des actualités. Ces groupes seront co-pilotés par la DR ou par le service de l'État concerné et par le Haut commissaire à la lutte contre pauvreté. Deux semblent d'ores et déjà être nécessaires : le premier sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le second sur le Service public d'insertion surtout si une expérimentation de met en place en région Centre-Val-de-Loire.

Gouvernance régionale Centre-Val-de-Loire

Conférence nationale des acteurs



Les différentes entités et instances de la gouvernance régionale

Comité d'administration régionale

Le **CAR** devient l'outil de pilotage régional de la Stratégie. Il est régulièrement informé des avancées et des points de vigilance. Il assure une fonction de régulation et de validation des axes stratégiques régionaux sous l'impulsion du Préfet de région. La priorité gouvernementale de lutte contre la pauvreté sera mise à l'ordre du jour en fonction des besoins ou en raison de l'actualité. Néanmoins, avant chacune des deux Conférences régionales des acteurs, la Stratégie nationale sera mise à l'ordre du jour du CAR.

Haut commissaire à la lutte contre la pauvreté

Le Haut commissaire, placé sous la responsabilité du Préfet de région, voit son action fixée dans le cadre d'une lettre de mission co-signée avec le Délégué interministériel de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le document présentant la gouvernance régionale de mise en œuvre de la Stratégie nationale, présenté en CAR de décembre 2019, constitue la feuille de route du Haut commissaire en Centre-Val-de-Loire énoncée dans la lettre de mission de septembre 2019.

Le Haut commissaire assure le pilotage, l'animation, la coordination et le renforcement de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dans sa mise en œuvre régionale. Pour cela, il actionne trois leviers : une mobilisation de tous les services régionaux et départementaux de l'État, la contractualisation avec les six Conseils départementaux, la constitution et l'animation du réseau des acteurs régionaux institutionnels et associatifs. Le Haut commissaire pilote l'Équipe projet transversale, co-anime avec le Préfet de département le Comité départemental de suivi et de coordination, co-pilote avec la Direction régionale désignée les groupes de travail ad hoc pouvant être mis en place afin d'assurer la mise en œuvre effective de mesures nationales (obligation de formation jusqu'à 18 ans, SPI par exemple) ou la prise en compte d'initiatives régionales plus spécifiques.

Enfin, le Haut commissaire se mettra régulièrement à disposition des Préfets de départements pour accompagner la démarche dans les territoires où il pourra se rendre disponible régulièrement tant pour des visites d'initiatives à soutenir que pour des temps de travail nécessaires à la concrétisation d'actions.

Le " G6 " *(ce G6 n'a pas d'existence formelle, le pilotage départemental est assuré par chaque Préfet dans son territoire selon les modalités proposées ci-après)*

Chaque Préfet de département demeure l'interlocuteur de proximité du Conseil départemental. Pour assurer la fluidité entre les échelons départemental et régional, chaque Préfet de département désignera un représentant qui participera à l'équipe projet transversale (présentée ci-après). Par ailleurs, le Préfet de département proposera au Conseil départemental la création d'un Comité de suivi et de coordination de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à l'instar de celui déjà créé en septembre 2019 en Indre-et-Loire. Ce Comité départemental de suivi et de coordination se réunira au moins deux fois par an : en septembre et en avril. Si le Conseil départemental ne souhaite pas participer à cette instance de coordination, l'État la mettra seul en place.

L'équipe projet transversale (EPT)

L'équipe projet transversale est, avec le Haut commissaire régional, la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la Stratégie nationale. Elle réunit l'ensemble des compétences régionales mobilisées et mobilisables pour assurer le caractère interministériel et transversal de la lutte contre la pauvreté (SGAR, DR). Émanation du CAR, cette EPT associe également à ses travaux, l'Éducation nationale, l'ARS, Pôle emploi, la Banque de France et le DGFIP. Un représentant de chaque Préfet de département y siège aussi pour assurer le lien entre les échelons régional et départemental. Pour faciliter sa réunion mensuelle, cette EPT pourrait se tenir à la suite du pré-Car dans une durée adaptée

aux sujets à traiter. A noter, il faudra trouver le moyen d'associer la Caisse d'allocations familiales, structurée à l'échelon départemental et pourtant financeur clef d'une partie des actions de prévention de la Stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le Comité départemental de suivi et de coordination Stratégie contre la pauvreté

Ce comité sera proposé par chaque Préfet de département au Président du Conseil départemental. Il constitue un outil intéressant pour formaliser les relations entre l'État et la collectivité territoriale en charge des solidarités humaines. En cas de refus d'y participer du Conseil départemental, le Préfet le constituera néanmoins. Dans les deux cas, y participeront outre les services de l'État départementaux et ceux du Conseil départemental concernés par la lutte contre la pauvreté, le(s) délégué(s) politique de la Ville du Préfet, le(s) Sous-Préfet(s), l'ARS, Pôle emploi, la CAF, les représentants des Missions Locales, des entreprises d'insertion, les principales villes ou agglomérations. La liste des participants à ce Comité départemental sera bien évidemment adaptée aux spécificités du territoire et sera aussi constituée sur la base des échanges entre le Préfet du département et le Conseil départemental.

Groupes thématiques

Dès la préparation du déploiement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il a été choisi de constituer dans chaque région 15 groupes de thématiques de travail. Une attention particulière sera portée sur ces groupes thématiques (voir page 13) afin d'assurer leur (re)mobilisation et une fonction au sein de la gouvernance régionale. Pour y parvenir, les groupes thématiques sont maintenus dans leur périmètre d'origine mais regroupés en quatre thématiques (enfance et besoins essentiels, accès aux droits et participation, jeunesse, insertion et emploi). Le pilotage des animateurs désignés est conforté par un référent " État ", membre de l'Équipe projet transversale, chargée en lien avec le Haut commissaire de faciliter l'action des animateurs et donc des groupes thématiques eux-mêmes.

L'observatoire

La région Centre-Val-de-Loire édite chaque année dans un partenariat productif entre l'actuelle DRDJSCS et l'INSEE un document dénommé OSCARD qui constitue une photographie annuelle particulièrement intéressante autour des problématiques sociales. Les équipes mobilisées pour la réalisation de ce document seront une des ressources de l'Équipe projet transversale et du Haut commissaire sur une fonction support " observatoire ". Par ailleurs, les ressources des DR et du SGAR notamment en matière de " diagnostic " pourront être mobilisées au service y compris des travaux des groupes thématiques.

Le pilotage financier

Les crédits directs dédiés à la SNLP émanent pour une grande partie des Ministères sociaux et donc de la DGCS. L'actuel Pôle inclusion sociale en assure le pilotage pour le compte du Haut commissaire. Il conviendra de maintenir un lieu unique de pilotage qui devra aussi être tenu régulièrement informé de l'utilisation des crédits émanant d'autres politiques publiques et servant la lutte contre la pauvreté (DRÉAL, Éducation nationale, ...).

Conférence régionale des acteurs

La conférence régionale des acteurs se réunit deux fois par an (juin ou juillet et décembre ou janvier) et rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la Stratégie nationale. Elle doit devenir la face visible de l'animation régionale : point d'étape des actions réalisées et point de départ des nouvelles initiatives. Elle sert aussi à mettre en évidence les actions intéressantes du territoire et conduit à la participation de responsables nationaux. La délégation interministérielle organise, quant à elle, une Conférence nationale en septembre.

Premier calendrier de travail 2020

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<p>Équipe projet transversale</p> <p>7 janvier : 3^e conférence régionale des acteurs (réunion des animateurs et séance plénière)</p> <p>Première vague de remontée des informations T0 des CD pour évaluation par les référents désignés</p>	<p>Équipe projet transversale</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>31 mars : rapport HCLP sur l'évaluation des contrats avec les CD 2019</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>Rapport du Préfet de région à la DGCS</p> <p>Réunions d'arrondissements nouveaux élus municipaux (relance places de crèches, cantine tarif social)</p> <p>Réunion trimestrielle des animateurs</p> <p>Printemps de la participation des personnes concernées</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>Passage de la SNPLP en CAR</p> <p>Négociation des avenants aux contrats avec les Conseils départementaux</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>4^e conférence régionale des acteurs (prévoir une table ronde consacrée à la mobilisation territoriale pour l'emploi)</p> <p>Nouvel appel à projets SPI ?</p> <p>Comité de suivi et de coordination départementale</p>
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<p>Équipe projet transversale</p>	<p>Équipe projet transversale</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>2^e Conférence nationale des acteurs (participation des acteurs régionaux et des animateurs)</p> <p>Comité de suivi et de coordination départementale</p> <p>Obligation de formation jusqu'à 18 ans</p> <p>Dédoublément des grandes sections de maternelle en QPV</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>Réunion trimestrielle des animateurs</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>Passage de la SNPLP en CAR</p>	<p>Équipe projet transversale</p> <p>5^e conférence régionale des acteurs (réunion des animateurs et séance plénière)</p>

La Stratégie en région : premières concrétisations

Contractualisation avec les Conseil départementaux : signature par les six Conseils départementaux

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a réouvert un dialogue constructif avec les Conseils départementaux permettant la signature de contrat sur 3 ans, constitué de trois actions socle (lutte contre les sorties sèches de l'ASE, accueil inconditionnel de proximité, insertion pour l'emploi) et d'initiatives départementales plus volontaristes. Cette contractualisation a été dotée de 2,5 millions d'euros en Centre-Val-de-Loire, complémentaires des 1,580 millions d'euros du FAPI. Cette contractualisation s'accompagne d'une méthode partagée d'évaluation qui peine encore à se mettre concrètement en œuvre. Chaque année, à l'issue de l'évaluation, une nouvelle négociation s'ouvrira avec chaque Conseil départemental pour qualifier la convention, en abondant des financements sur des actions existantes ou soutenant de nouvelles opérations. Le fonds dédié à la contractualisation se verra augmenter de 42 millions d'euros à l'échelle nationale en 2020. A noter : en septembre 2019, un reliquat de crédits a permis de proposer un avenant sur l'action « lutte contre les sorties sèches de l'ASE », et, une deuxième contractualisation est annoncée en matière de prévention de l'enfance, portée par le Secrétariat d'État dédié.

Département	Crédits FAPI 2019	Crédits Stratégie pauvreté - Action 19					Total Général FAPI + Action 19
		Conventions	Avenant	Crédits HCR		Total Plan pauvreté	
				Accompagn. ASE	Autres crédits		
18	262 357,92	412 278,45	16 100,00	9 000,00	15 000,00	452 378,45	714 736,37
28	222 464,96	329 336,34	4 600,00	10 370,00	23 000,00	367 306,34	589 771,30
36	135 031,23	219 814,12	12 860,72	5 670,00	12 510,00	250 854,84	385 886,07
37	358 424,81	645 458,78	19 900,00	14 030,00	31 970,00	711 358,78	1 069 783,59
41	191 434,63	312 957,80	4 600,00	7 930,00	18 070,00	343 557,80	534 992,43
45	410 873,16	580 311,11	18 428,83	15 680,00	36 410,00	650 829,94	1 061 703,10
Animation régionale	0				40 089,73	40 089,73	40 089,73
TOTAL	1 580 586,71	2 500 156,60	76 489,55	62 680,00	177 049,73	2 816 375,88	4 396 962,59

A la date du 2 décembre 2019, sont acquis les signatures des avenants avec les CD 37 et 41. Pour le Cher, le Président du Conseil départemental doit nous transmettre un courrier indiquant son souhait d'intégrer progressivement les critères d'évaluation. Plusieurs actions de la contractualisation permettent le financement d'outils favorisant la montée en qualité des systèmes d'informations nécessaires à la tenue de matrices d'indicateurs. Les crédits dédiés à l'avenant ont été directement versés à une association œuvrant sur le territoire dans la lutte contre les sorties sèches de l'ASE. Pour l'Eure-et-Loir, le même courrier est attendu au regard du "flottement" actuel des services départementaux. Pour l'Indre et le Loiret, la formalisation est attendue suite aux ultimes rendez-vous tenus par les Préfets de départements respectifs avec les Présidents de Conseils départementaux concernés.

Crédits Haut commissaire 2019

Une enveloppe de 200 000 euros de crédits a été affectée au Haut commissaire à la lutte contre la pauvreté le 25 septembre 2019. Cette enveloppe était divisée en deux parties : 61 000 euros de crédits dédiés au financement d'actions utiles à la lutte contre les sorties sèches de l'ASE et 139 000 euros dédiés au financement d'autres actions répondant aux autres engagements de la Stratégie

nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En Centre-Val-de-Loire, il a été proposé à Monsieur le Préfet de région que pour cette première enveloppe affectée au Haut commissaire à la lutte contre la pauvreté, la répartition des crédits se ferait a priori en fonction de la démographie de chaque département. Dès le 14 octobre, chaque Préfet de département avait proposé leurs différents projets qui ont tous été retenus. Les crédits ont été subdélégués par la DRDJSCS dès que ceux-ci ont été reçus pour permettre ensuite aux DDCS ou DDCSPP de préparer les subventions. Un modèle type de courrier de notification a été proposé par le Haut commissaire à chaque Préfet de département. Un communiqué de presse régional est en cours de préparation. Il conviendra de veiller à mettre en lumière les réalisations permises par ses crédits de l'État à l'occasion par exemple de visites officielles, d'une des journées « Au plus près » du Haut commissaire " ou de la prochaine Conférence régionale des acteurs.

Un tableau récapitulatif des actions sera prochainement consolidé et remis à chaque Préfet de département.

Conférences régionale des acteurs

La première Conférence régionale 2019 a eu lieu en juin 2019, pilotée à l'époque par le SGAR (et son chargé de mission emploi et cohésion sociale). Elle a permis de consolider le réseau des acteurs, et entretient le lien avec les animateurs des 15 groupes thématiques qui se trouvent (re)mobilisées depuis le 15 octobre dans la production des feuilles de route régionales. La prochaine conférence régionale des acteurs est fixée le mardi 7 janvier à Blois (projet d'ordre du jour en annexe).

Exemplarité régionale dans la mise en œuvre Logement d'abord

En 2019, comme en 2018, la politique du Logement d'abord se met en œuvre régionalement conformément aux objectifs fixés, y compris sur les volets " PLAI très sociales " et " lutte contre le sans abrisme ". A noter, dans le cadre de la mission confiée par le Ministre du logement au DIHAL, les Hauts commissaires sont régulièrement sollicités et susceptibles d'être mobilisés davantage en 2020 sur cette politique prioritaire.

Les premières mesures concrètes du quotidien : points conseils budget (PCB), petits déjeuners à l'école, tarif social des cantines

9 premiers PCB financés (15 000 euros par structure ouverte), 4 encore attendus. Un déplacement pour une mise en évidence de l'utilité de cette initiative de lutte contre l'endettement des foyers à Pithiviers. Une articulation à prévoir avec les autres outils d'accès au droit dont MASP et futures MFS et avec le portail mes droits sociaux.fr

Par ailleurs, la DGCS a mandaté un cabinet pour réaliser une mission d'accompagnement pour la généralisation et l'évaluation des Points Conseil Budget (PCB). Cette dernière porte sur l'évaluation de l'impact du dispositif PCB sur la situation des publics concernés, sur l'intégration du réseau PCB dans les maillages territoriaux des structures d'insertion et d'accès aux droits mais également d'inclusion bancaire, sur les modalités de suivi de l'activité des structures ainsi que sur la gouvernance de la démarche de déploiement. L'évaluation comporte également un volet d'appui à la mise en œuvre dans la collecte de données d'activités.

Premiers petits déjeuners à Orléans et à Tours. Première tarification sociale cantine (délibération de la municipalité) dans l'Indre-et-Loire. Le Directeur de Cabinet de Madame la Rectrice a adressé le 19 novembre un courrier à chaque DSEN pour obtenir une visibilité sur les projets en cours et ceux à venir. Ils devront pouvoir être identifiés au titre du reportage à effectuer à destination du Premier

ministre en termes d'objets de la vie quotidienne.

Après les élections municipales du 22 mars, il serait intéressant de profiter des réunions d'arrondissements avec les nouveaux élus pour présenter à nouveau l'ensemble de ces mesures où l'implication des communes est le fondement de la mise en œuvre des actions. A noter, la Première adjointe au Maire de Tours, par ailleurs Présidente du CCAS et de l'UDCCAS37, est animatrice du groupe thématique 5 dédié à l'alimentation. Elle a porté un questionnaire à destination de toutes les communes de la région (les interrogeant sur leurs pratiques en matière de restauration scolaire) et relaie de manière importante les mesures de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La concertation RUA à Chartres

Tenue le 26 novembre, cette étape régionale de la concertation nationale sur le futur Revenu universel d'activité a permis une réelle participation des personnes concernées et des acteurs du réseau tant à l'occasion de l'atelier citoyens que lors du débat public du soir.

Les journées " Au plus près " du Haut commissaire

Afin de structurer, de rendre utiles et visibles ses déplacements sur le terrain, le Haut commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté a institué un rendez-vous régulier sous la dénomination des journées " Au plus près ». Les objectifs : voir, échanger, aller vers, comprendre, expliquer. Débutées le 17 octobre, date de la journée internationale du refus de la misère, dans le Cher, ces journées " Au plus près " se sont depuis tenues à Pithiviers, à Ingré (après-midi sur l'insertion), puis dans l'Indre. Elles permettent de rencontrer de nombreux acteurs du réseau régional, d'échanger avec les personnes concernées, de découvrir des bonnes pratiques ou d'appréhender des points de vigilance. Enfin, ces journées plutôt suivies par la presse permettent de donner à voir et à comprendre des actions gouvernementales de lutte contre la pauvreté.

Les groupes thématiques à (re)dynamiser

Dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale, dès la première Conférence régionale des acteurs de 2018, un appel à candidature a été lancé afin de constituer 15 groupes thématiques chargés d'assurer une concrétisation adaptée aux enjeux des territoires des axes de prévention et d'insertion de la Stratégie. Ces groupes ont besoin de trouver une utilité dans la gouvernance. En Centre-Val-de-Loire, les groupes thématiques doivent être (re)mobilisés :

- réunion tardive des groupes à la fin du mois d'avril 2019 ;
- deux groupes n'ont pas d'animateurs. Il s'agit du groupe 2 " formation petite enfance " et du groupe 6 " santé, PMI, centres sociaux " pour lequel l'ARS a néanmoins confirmé sa participation, à l'époque, au travers de la feuille de route " ma santé 2022 " dont les objectifs rejoignent ceux fixés par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- difficulté à mobiliser certains acteurs, notamment les Conseils départementaux (absents des groupes 3, 9, 11 et 14).

Le Haut commissaire a invité les animateurs des Groupes thématiques à une première réunion de travail le 15 octobre. Au cours de celle-ci, il a été décidé de :

- maintenir les groupes dans leur périmètre actuel en les rassemblant néanmoins autour de quatre thématiques structurantes : **1. Enfance et besoins essentiels** GT 1, 2, 3, 4, 5 et 6/ **2 . Accès aux droits et participation** GT 12,13 et 14/ **3 . Jeunesse** G 7, 8, 9/ **4 . Insertion et emploi** : GT 10, 11, 15. Pour chacune de ces quatre thématiques, un référent " Etat " de l'Équipe projet transversale deviendra l'interlocuteur privilégié des animateurs afin de faciliter leur travail ;
- conforter les usages de l'ENT (espace numérique de travail) qui peut constituer une réelle plus-value de collaboration à distance ;
- faire de la Conférence régionale des acteurs du 7 janvier 2020, une étape fondatrice des feuilles de routes attendues, pouvant a minima être structurées en un tryptique : *trois constats partagés, trois bonnes pratiques à essayer, trois priorités à agir* ;
- sur une des thématiques transverses à savoir la " participation des personnes concernées ", la convention entre l'État et la FAS (Fédération des acteurs des solidarités) a été finalisée afin de s'essayer sur plusieurs initiatives de participation des publics diversifiés. Un temps de médiatisation de ces initiatives sera organisé après les élections municipales de mars 2020 sous la forme d'une manifestation régionale " le Printemps de la participation des personnes concernées ". En six jours, un jour par département, un temps concret de participation sera organisé. Le bilan de cette opération servira de base à un des ateliers de la Conférence régionale des acteurs de juin 2020. La convention signée avec la FAS s'accompagne d'une subvention de 33 000 euros permettant la réalisation de cette opération et le défraiement des déplacements des personnes concernées.

L'enjeu de la gouvernance régionale sera de s'appuyer sur les groupes thématiques pour irriguer le territoire afin :

- de populariser la Stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- de favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
- d'imaginer des actions adaptées à des situations particulières ou des contextes spécifiques.

L'articulation renforcée entre l'Équipe projet transversale et les animateurs des groupes thématiques devraient y concourir.

Animateurs régionaux / Stratégie pauvreté / Centre-Val de Loire

Thématiques/chantiers de travail	Animateurs régionaux
1. Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et mixité sociale	M. Frédéric BAYSSELANCE , Directeur Adjoint de la CAF d'Indre et Loire
3. Développement de l'offre parentalité /Centres sociaux	Mme Élisabeth MALIS , Directrice de la CAF du Cher
4. Accompagnement des familles hébergement / Logement/Maraudes	M. Boris ROBIN , Directeur Territorial de l'Action Sociale pour La Croix Rouge du Loiret Mme Delphine DORLENCOURT , Conseillère technique URIOPSS Centre-Val de Loire M. David SOUCHET , Directeur de l'association Le Relais
5. Accès à l'alimentation	Mme Marion NICOLAY-CABANNE , 1re Adjointe au Maire de Tours, Vice-présidente du CCAS et Présidente de l'UDCCAS 37
7. Réussite scolaire et pauvreté	Monsieur Thierry CHELOT , Conseiller du Recteur, Délégué académique du décrochage à l'insertion Monsieur Christophe Degruelle , IPR Vie scolaire
8. Obligation formation et déploiement PACEA (+PAEJ)	Mme Sylvie FARGEOT , Directrice de l'animation régionale des missions locales
9. Sortants ASE	Mme Agnès BLONDEAU , Conseillère technique URIOPSS Centre-Val de Loire Monsieur Léo MATHEY , Président de l'association Repairs! 75 - Adepape de Paris
10. Parcours d'insertion : orientation, décloisonnement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation	M. Mohammed LOUNADI , Directeur Régional Centre-Val de Loire ANPAA Mme Laurence EDMEADS , Déléguée régionale de la fédération des IAE Centre-Val de Loire M. José PIRES DIEZ , Délégué régional de la FAS
11. Offre d'accompagnement : garantie activité, IAE, essaimage des expérimentations	M. Erick KRAEMER , Directeur territorial Pôle emploi Vallée de la Loire M. Pierre FABRE , Directeur UD-DIRECCTE 37 M. Bruno PEPIN , Directeur adjoint emploi UD-DIRECCTE 37 M. Steve BILLAUD Directeur UD-DIRECCTE 41 Mme Evelyne POIREAU Directrice adjointe emploi UD-DIRECCTE 41 Mme Laurence EDMEADS , Déléguée régionale de la fédération IAE Centre-Val de Loire M. Benoit PONTROUÉ , Président ACTYVAL Mme Martine WINKEL , Chargée de mission formation à la FAS
12. Accès aux droits, accueils sociaux, data mining	M. Alain TÊTEDOIE , Directeur de la CAF de l'Indre Mme Caroline MACIAG , Directrice de l'insertion CCAS de Tours
13. Formation travail social	M. Olivier CANY , Directeur de l'Institut du Travail Social de Tours M. José PIRES DIEZ , Délégué régional de la FAS
14. Participation (y compris évaluation accompagnement)	M. José PIRES DIEZ , Délégué régional de la FAS
15. Engagement des entreprises	Mme Marie-Tiffany DELGADO , Directrice Mme Aline MARTIN , Accompagnatrice socio-professionnelle (Les ateliers ligétériens) M. Benoît PONTROUE , Président ACTYVAL M. José PIRES DIEZ , Délégué régional de la FAS

Les suites à donner

Jean-Yves DOUCHEZ proposera à chacun des Préfets de départements les éléments nécessaires et se tient à la disposition des autres membres du CAR pour pouvoir assurer la mise en œuvre des outils de la gouvernance régionale Centre-Val-de-Loire.

Il pourra aussi assurer la présentation de cette gouvernance au sein des directions et partenaires les plus mobilisés sur la mise en œuvre de la stratégie (DRDJSCS, DIRECCTE, Éducation nationale, Pôle emploi, ...).

Il veillera à accompagner chaque Préfet de département dans le respect du calendrier et dans les adaptations nécessaires aux éventuelles spécificités ou actualités du territoire.

Il continuera d'être à la disposition de chaque Préfet de département pour soutenir l'avancée d'un dossier ou aider à la réussite d'une opération de lutte contre la pauvreté comme récemment la concertation sur le RUA ou comme la prochaine Conférence régionale du 7 janvier à BLOIS.

Monsieur le Préfet de région

- Désigner agents de l'État, relevant de son autorité appelés à participer à l'EPT (échelle régionale) et solliciter les autres membres du CAR à désigner leurs propres représentants au sein de cette Équipe projet transversale.
- Dans ce cadre, il conviendra d'identifier les quatre agents de l'État qui seront dorénavant en appui des animateurs des groupes thématiques, selon la structuration en quatre axes d'intervention " enfance et besoins essentiels ", " accès aux droits et participation ", " jeunesse ", " insertion et emploi ".
- Décidera de l'opportunité de groupe(s) de travail spécifique(s) au vu des chantiers à mener (SPI, obligation de formation jusqu'à 18 ans, ...).
- Conforter les outils " observatoire " et " pilotage financier " aujourd'hui existants dans le cadre des évolutions des deux directions DIRECCTE et DRDJSCS.

Préfet(e) de département

- Désigner un(e) représentant(e) pour l'Équipe projet transversale.
- Hors département 37, créer le Comité départemental de suivi et de coordination en sollicitant le Conseil départemental (un projet de courrier se proposé par le HCLP) en discutant avec le Conseil départemental sur les personnes à y intégrer en fonction des spécificités ou des besoins du département concerné.
- Décidera de l'opportunité de groupe(s) de travail spécifique(s) au vu des chantiers à mener et s'appuiera en complémentarité de ses équipes sur le Haut commissaire pour les faire fonctionner.
- Obtenir, si ce n'est pas encore le cas, les deux référents du Conseil départemental pour les reportages à effectuer dans le cadre de la contractualisation signée et de son évaluation.

Autres membres du CAR

- Répondre à la sollicitation de Monsieur le Préfet de région pour désigner les personnes ressources décisionnelles au sein de l'Équipe projet transversale.
- Mettre en place en interne à leur structure, lorsqu'elle est concernée, les outils de remontées d'informations sur les avancées des mesures concrètes de la stratégie et sur les indicateurs utiles aussi dans le cadre des " objets de la vie quotidienne ", (cf courrier de Monsieur le Premier ministre du 3 octobre 2019).

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Jean-Yves DOUCHEZ

Haut commissaire à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de région
Centre-Val-de-Loire

02.38.81.46.40

jean-yves.douchez@centre-val-de-loire.gouv.fr
@DouchezY

<http://lutte-pauvrete.gouv.fr>
@Deleguepauvrete